COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

SECTION TECHNIQUES DE LA PÊCHE

RAPPORT NON PUBLIÉ N° 1

RAPPORT D'UNE DEUXIÈME CAMPAGNE À WALLIS ET FUTUNA

4 novembre 1983 — 22 mars 1984

P. Taumaia
Maître de pêche

et

Peter Cusack
Conseiller pour le développement de la pêche côtière

Commission du Pacifique Sud
Nouméa (Nouvelle-Calédonie)
Juillet 1993

Copyright, Commission du Pacifique Sud, 1997

La Commission du Pacifique Sud autorise la reproduction, même partielle,
de ce document, sous quelque forme que ce soit,
à condition qu'il soit fait mention de l'origine.

Texte original : anglais

Le présent rapport, non publié, fait partie d'une série de rapports préparés par la section Techniques de pêche du programme Pêche côtière de la Commission du Pacifique Sud. Il s'agit de comptes rendus d'activités menées au titre de projets distincts ou de missions dans les pays, établis à partir de documents détenus par la section et destinés à mettre ces informations précieuses à la disposition de tout un chacun. Chaque rapports a été mis au point à la section Techniques de pêche, et son contenu technique normalisé de façon à être accessible au public. Toutefois, ces comptes rendus n'ont pas fait l'objet d'une mise en forme rédactionnelle complète par la Commission du Pacifique Sud.

Le présent rapport a été réalisé en anglais et en français, le rapport n° 1 non publié en français correspondant au rapport non publié n° 15 en anglais.

Commission du Pacifique Sud
BP D5
98848 Nouméa Cedex
Nouvelle Calédonie

Tel. : (687) 26 20 00
Fax : (687) 26 38 18
e-mail: Capture@spc.org.nc
http://www.spc.org.nc/

Réalisé au siège de la Commission du Pacifique Sud
Nouméa (Nouvelle-Calédonie), 1997

REMERCIEMENTS

La Commission du Pacifique Sud tient à remercier toutes les personnes qui ont été associées aux opérations conduites à Wallis et à Futuna, dans le cadre du projet de développement de la pêche au demi-large pour le soutien et l'aide qu'elles ont aimablement accordés au maître de pêche. Elle remercie, en particulier, M. P. Gatel, chef du service de l'économie rurale, et M. P. Dupré de la société mutuelle pour le développement rural qui ont été, tous deux, d'une grande aide lors de la visite des responsables du projet. Elle tient aussi à remercier tout particulièrement les agents du service de pêche qui ont travaillé avec dévouement pendant de longues heures et les pêcheurs de Wallis et Futuna sans la contribution desquels le projet n'aurait pas été couronné de succès.

RÉSUMÉ

Dans le cadre du projet de développement de la pêche au demi-large de la Commission du Pacifique Sud, une campagne a été menée pour la deuxième fois, entre le 4 novembre 1983 et le 22 mars 1984 à Wallis et Futuna, sous la direction de l'un des maîtres de pêche de la CPS, Pale Taumaia. Les principaux objectifs de cette campagne étaient les suivants : évaluer l'état actuel des ressources démersales, évaluer la viabilité économique d'une exploitation de ces ressources et encourager les pêcheurs locaux à se lancer dans cette activité grâce à un programme de formation théorique et pratique destinée aux coopératives de pêche locales. Les 20 sorties effectuées – 3 à Futuna et 17 à Wallis – ont permis de débarquer 893 poissons d'un poids total de 1 836,8 kg et de donner une formation pratique sur les techniques de pêche profonde à 29 pêcheurs, appartenant à 7 coopératives différentes.

Bien que l'on ait surtout pratiqué la pêche au moulinet à main en eaux profondes, la pêche à la palangrotte sur des hauts fonds et la pêche à la traîne en eaux profondes n'ont pas été négligées, ce qui a permis, grâce aux différentes méthodes, de capturer les quantités de poissons suivantes : 1 402,8 kg en 286 heures de pêche en eaux profondes au moulinet pour un taux de prise de 4,9 kg par heure (les espèces non commercialisables [constituées à 98% par les requins] représentent 22,5% des prises ainsi réalisées et, le taux de capture enregistré, après déduction de cet élément était de 3,5 kg par heure); 116 kg en 89 heures de pêche à la palangrotte sur des hauts fonds pour un taux de prise de 1,3 kg par heure; 318 kg en 53 heures de pêche à la traîne pour un taux de prise de 6 kg par heure.

Les lutjanidés de grand fond représentaient 46,2% du poids total des prises démersales, les espèces les plus fréquemment capturées étant le vivaneau jaune (*Pristipomoides flavipinnis*), le lantanier rouge (*Aphareus rutilans*) et le vivaneau rouge (*Etelis carbunculus*). Les becs de canne et les lutjans totalisaient 14,5% du poids des prises, le reliquat étant constitué par les loches et les morues, 9,8%, les carangues et les chinchards, 5,5%, des poissons divers et les requins, 24%.

Toutes ces opérations de pêche qui ont été réalisées à bord de bateaux exploités par les coopératives de pêche locale, ont permis de cerner plusieurs facteurs de nature, semble-t-il, à limiter le développement d'une pêche profonde rationnelle et rentable. Les plus importants sont les difficultés à obtenir des quantités suffisantes d'appâts adéquats, les restrictions imposées au temps de pêche par les contrats d'achat des navires et une structure des prix du poisson peu incitative à l'exploitation des espèces démersales.

Les taux de prise ainsi que la composition par espèce des captures réalisées dans les zones où s'est déroulée la campagne d'évaluation ont montré qu'il existait des stocks substantiels d'espèces commercialement intéressantes mais qu'ils étaient limités à certains endroits. En conséquence, il est recommandé à l'administration territoriale d'encourager, certes, un petit nombre de coopératives à se lancer dans cette activité en mettant à leur disposition des services logistiques appropriés mais surtout de surveiller de près ces ressources en diversifiant autant que possible les activités de pêche locales.

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	INTRODUCTION	1
2.	CONTEXTE GÉNÉRAL	1
2.1	Généralités	1
2.2	Méthodes de pêche existantes	4
3.	OPÉRATIONS CONDUITES AU TITRE DU PROJET	4
3.1	Généralités	4
3.2	Bateaux et materiel	5
3.3	Méthodes de pêche	7
3.4	Activités de formation	7
3.5	Traitement et commercialisation des prises	8
3.6	Collecte de données	9
4.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS	9
4.1	Généralités	9
4.2	Pêche profonde au moulinet à main	9
4.3	Pêche à la palangrotte sur des hauts fonds	12
4.4	Pêche à la traîne	13
5.	SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS	13
5.1	Généralités	13
5.2	Économie de la pêche	14
5.3	Recommandations	15
6.	BIBLIOGRAPHIE	16

ANNEXES

1. Nécessaire pour la pêche profonde au moulinet à main
2. Sujets abordés dans le cadre du programme de formation
3. Formulaires types destinés à la collecte des données halieutiques
4. Résumé des opérations de pêche
5. Composition par espèce des prises effectuées en eaux profondes
6. Composition par espèce des prises effectuées à la traîne

1. INTRODUCTION

Le projet de développement de la pêche au demi-large de la Commission du Pacifique Sud est un projet de développement rural mobile qui est mis en oeuvre à l'échelle villageoise dans les pays et territoires océaniens à la demande expresse des gouvernements et dont les objectifs généraux sont les suivants :

— Promouvoir le développement et encourager l'essor de pêcheries artisanales dans toute la région, axées sur des ressources qui jusqu'à présent sont sous-exploitées, notamment les ressources démersales des tombants récifaux.

— Mettre au point et évaluer de nouveaux engins et techniques de pêche simples pouvant être utilisées par des pêcheurs villageois et de nature à permettre à ceux-ci d'augmenter notablement leurs prises tout en consommant moins de coûteux carburant importé.

— Offrir aux pêcheurs et aux agents des services de vulgarisation des pêches du pays une formation pratique aux techniques de pêche appropriées.

Le projet de développement de la pêche au demi-large a été mis en oeuvre pour la deuxième fois entre le 4 novembre 1983 et le 22 mars 1984 sur le territoire de Wallis et Futuna, sous la direction du maître de pêche de la CPS M. Pale Taumaia. Cette mission réalisée par les responsables du projet est la 36ème du genre et Wallis et Futuna, le dixième pays ou territoire, où ce projet a été mis en oeuvre.

La campagne dont le présent document rend compte répondait à une demande des instances territoriales qui ont souhaité s'assurer les services d'un maître de pêche pour aider au développement de la petite pêche artisanale et en faire une activité rentable, à la suite d'une récession de l'économie néo-calédonienne, qui a engendré une baisse des envois de fonds des ressortissants de Wallis et Futuna travaillant en Nouvelle-Calédonie.

Les objectifs particuliers de la campagne, définis en accord avec le service de l'économie rurale du Territoire, étaient les suivants :

— déterminer et évaluer à nouveau les ressources démersales locales
— évaluer la viabilité économique de la pêche profonde à Wallis et Futuna
— former les pêcheurs locaux aux techniques de pêche profonde et au montage d'engins de pêche
— assurer une formation dans le domaine de l'utilisation de petits bateaux, de la sécurité, de l'entretien et de la révision des moteurs hors bord,
— explorer le potentiel d'autres techniques de pêche telles que la pêche à la traîne.

Il a été décidé, afin de réaliser au mieux ses objectifs, que les maîtres de pêche travailleraient, une semaine chacun, avec les coopératives de pêche agréées implantées à Wallis et Futuna.

2. CONTEXTE GÉNÉRAL

2.1 Généralités

Wallis et Futuna, territoire français d'outre-mer, est constitué par deux archipels distincts. Wallis (figure 1) se compose de l'Île d'Uvea, d'une superficie de 80 km^2, ainsi que de plusieurs îlots entourés d'une barrière récifale. La capitale administrative du Territoire, Mata'utu, est située sur la côte est d'Uvea. Les Îles de Futuna et Alofi, d'une superficie de 44 km^2 et 18 km^2 respectivement (figure 2), qui sont situées à quelque 200 km au sud d'Uvea et à 240 km au nord-est de Vanua Levu (Fidji) constituent la circonscription administrative de Futuna.

A Wallis les sommets et les côtes escarpées sont constitués de laves basaltiques. Uvea est formée de collines de laves basses qui se fondent les unes dans les autres pour donner un plateau ondulé qui fait place, par endroits, le long des côtes, à des replats sablonneux. En surface, le sol très raviné et poreux, n'est parcouru par aucun ruisseau. Futuna et Alofi sont baties sur des socles volcaniques anciens, profondément érodés, qui sont bordés par une terrasse surélevée formée de sédiments marins.

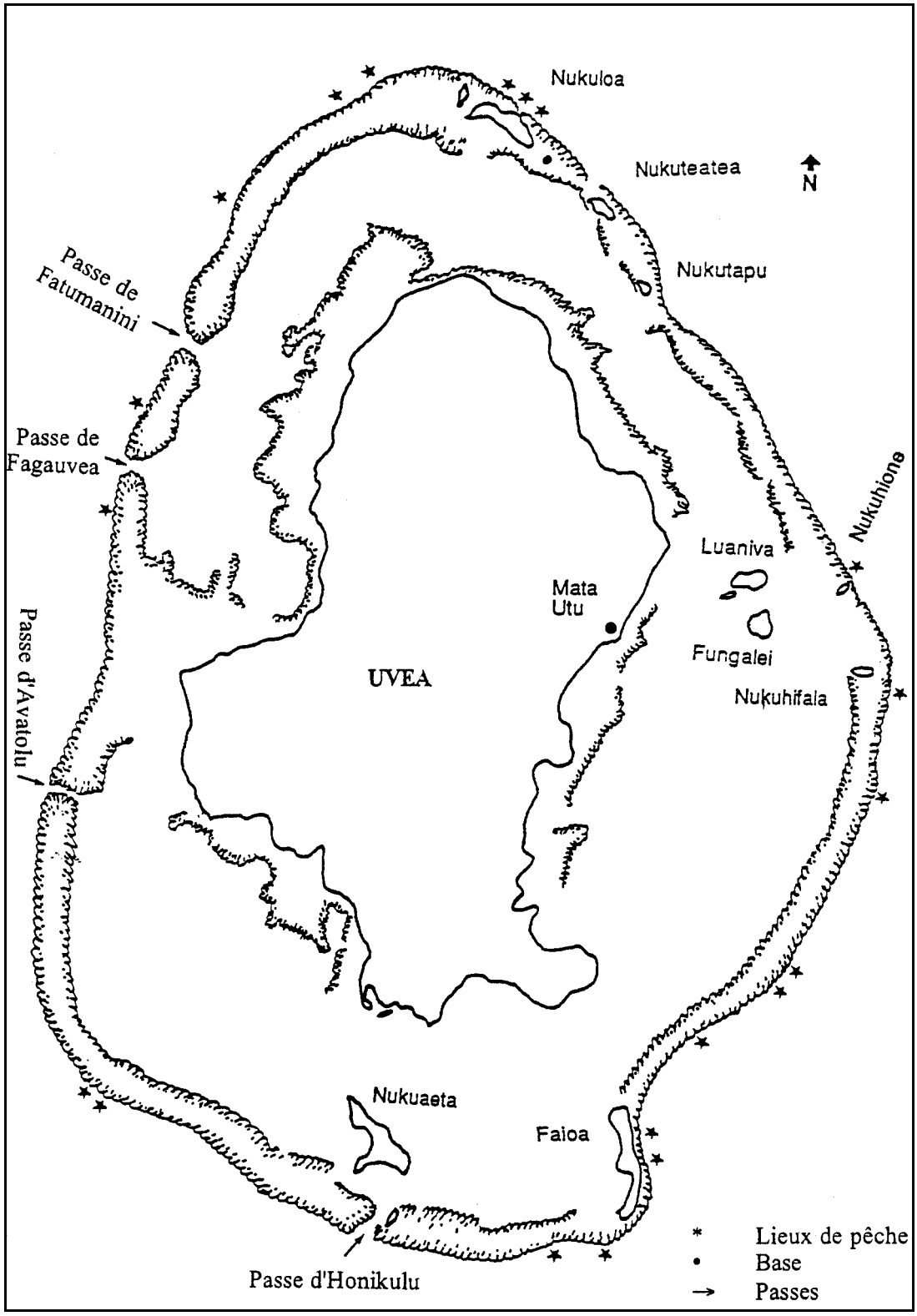

Figure 1 : Lieux de pêche exploités à Wallis.

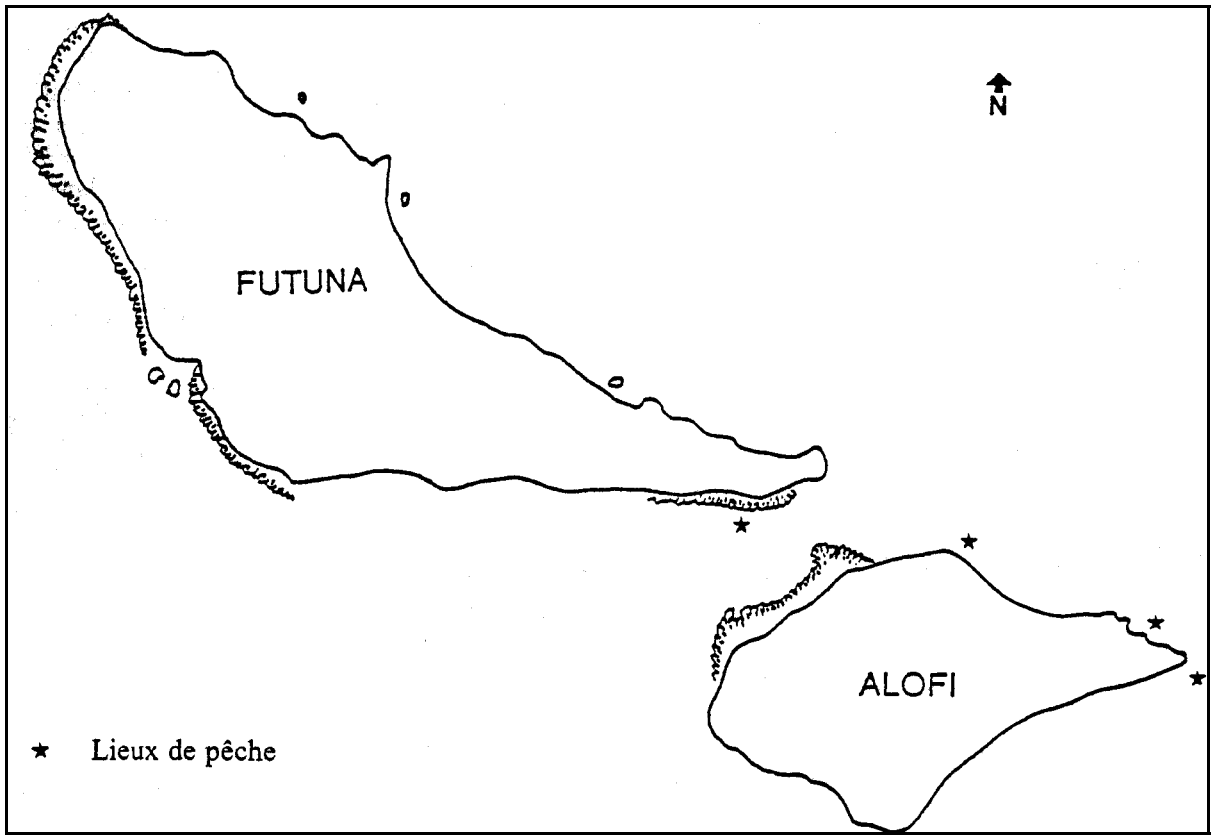

Figure 2 : Lieux de pêche exploités à Futuna et à Alofi.

Sur l'Île d'Uvea, la végétation est luxuriante tout le long de la frange côtière, avec des forêts d'arbres immenses à l'intérieur desquels l'on trouve également des cocotiers, des jardins potagers plantés de taro, d'igname, de patate douce et de bananes. L'intérieur de l'Île est, dans sa majeure partie, recouverte d'une espèce de savane connue localement sous le nom de "toafa" composée essentiellement de fougères et de petits arbustes. La végétation, à Futuna et à Alofi, est semblable à celle d'Uvéa. Futuna est traversée par des vallées très boisées; il y pousse des broussailles et des fougères et quelques pâturages recouvrent les crêtes alors que la plus grande partie d'Alofi disparaît sous la forêt. Bien que les textes consacrent la notion de propriété foncière individuelle, et que l'administration et l'Eglise soient elles-mêmes propriétaires terriens, la majorité des terres sont la propriété collective de la communauté d'après le droit coutumier.

A Wallis et Futuna, le climat est chaud et humide, avec deux saisons distinctes. De mai à octobre, lorsque soufflent les alizées de sud-est, le temps est relativement frais et sec. De novembre à avril les vents, d'une force variable, font place à des périodes d'acalmie; c'est aussi la saison des cyclones. Il tombe, en moyenne, 2 700 mm de pluie par an mais les précipitations sont réparties de façon irrégulière.

D'après le recensement réalisé en 1983, la population totale du territoire est de 12 400 habitants dont 8 080 vivent à Wallis et 4 320 à Futuna. En 1983, 12 170 Wallisiens et Futuniens vivaient en Nouvelle-Calédonie. A en juger par les traditions observées dans les deux groupes d'îles, il semblerait que les habitants de Wallis soient de la même origine que les premiers habitants des Tonga et que les Futuniens soient originaires des Samoa. On y parle le wallisien et le futunien, qui sont tous deux des dialectes polynésiens, le premier s'apparentant au tongan et le second au samoan. Le français est la langue administrative.

La population, dans sa majeure partie, pratique la pêche et l'agriculture vivrière. Les sommes d'argent envoyées à leurs familles par les travailleurs émigrés en Nouvelle-Calédonie constituent une source importante de revenus. Le gouvernement français accorde à Wallis et Futuna des aides et des subventions. Les objets artisanaux et les coquilles de trocas (1 500 kg en 1983) sont les seuls produits d'exportation. La monnaie utilisée et citée dans ce rapport est le franc Communauté française du Pacifique (CFP).

2.2 Méthodes de pêche existantes

Le poisson a été longtemps l'aliment de base préféré des habitants de Wallis et de Futuna. Autrefois il constituait la principale source de protéines animales; aujourd'hui, il continue d'être fort apprécié par les insulaires, bien qu'il soit devenu plus rare et plus cher. Les prises ont rarement permis de faire face à la demande et, dès 1932 (Burrows, 1936), on faisait état d'une surexploitation des stocks évoluant dans les eaux de Futuna, alors qu'une étude des ressources halieutiques réalisée par la CPS, en 1969, (Hinds, 1969) permettait de constater une baisse des stocks de poissons dans le lagon de Wallis.

L'exploitation des produits de la mer a été, en grande partie, limitée aux eaux protégées situées à l'intérieur du récif ou bordant les platiers récifaux. Différentes techniques de pêche, modernes et traditionnelles, le plus souvent autorisées ou tolérées par la législation sur la protection de l'environnement, sont employées; ce sont la pêche au filet, la chasse au fusil harpon, le piégeage dans des barrages de pierre, la pêche profonde à la palangrotte et à la traîne et l'utilisation illicite d'extraits de plantes toxiques et d'explosifs pratiques dévastatrices pour la flore et la faune sous-marines.

La pêche du thon et d'autres espèces pélagiques a été très limitée depuis que de nombreux pêcheurs ont émigré vers la Nouvelle-Calédonie, dans les années 50, pour travailler dans le secteur du nickel. La croissance rapide d'une économie monétaire alimentée par les envois de fonds des travailleurs expatriés a engendré une dépendance accrue à l'égard de produits importés coûteux, comme en témoignent les 11,25 millions de CFP dépensés, en 1981, pour payer la facture des importations de denrées alimentaires sur un total de 42,1 millions CFP d'importations (*résumé statistique de la CPS*, 1982). Cette situation a amené les autorités locales à chercher à diversifier la pêche locale et à développer la pêche artisanale, à vocation commerciale.

Un plan de développement à long terme a été adopté par l'Assemblée territoriale de Wallis et Futuna, en 1979. Ce plan prend en considération l'état des pêcheries du récif et du lagon ainsi que la demande de poissons et précise que l'exploitation des ressources évoluant à l'extérieur du lagon constitue un objectif majeur (Dijoud, non daté). Cependant, des accords signés avec le Japon et la Corée, autorisant des navires battant le pavillon de ces pays à exploiter les eaux de Wallis et Futuna ont permis d'obtenir quelque 20 millions CFP de revenus, en 1981.

Dans le cadre du programme de développement, l'administration a ordonné la construction d'ateliers de montage à Mata'utu, en 1970; quelque 250 bateaux de pêche y ont été fabriqués sur le modèle des pirogues, équipés de moteurs hors bord; on a commencé à y construire des catamarans, de type alia, en contreplaqué, homologués par la FAO, et de conception samoane (Samoa-Occidental). Les coopératives de pêche locale peuvent bénéficier de diverses facilités (voir la rubrique 3.2) pour acquérir ces embarcations.

En 1981, le territoire a acheté un bateau affecté à la recherche et au soutien logistique à la pêche, le *MFV Corsaire*, équipé de congélateurs d'une capacité de quatre tonnes et une cale a été construite à Futuna.

Lors de cette campagne, le *Corsaire* n'était plus en service, mais, à Wallis, il y avait une centaine de bateaux de pêche à moteur, dont 10 catamarans alia et environ 90 pirogues en bois, de 4,8 m de long, propulsées par des moteurs hors bord de 25 à 35 cv. A Futuna, une cinquantaine de bateaux étaient en service, dont 5 alia et 45 pirogues. Bien que, dans les deux groupes d'Îles, plusieurs bateaux, dotés de moulinets à main, en bois, de conception samoane, agréés par la FAO, aient été présentés aux pêcheurs locaux à l'occasion de la campagne précédente réalisée en 1980, seuls deux de ces bateaux de pêche effectuaient régulièrement des opérations de pêche profonde. Lorsqu'il arrivait que les autres embarcations soient dotées de moulinets à main, ceux-ci étaient généralement utilisés pour la pêche sur des hauts fonds à l'intérieur du lagon.

3. OPÉRATIONS CONDUITES AU TITRE DU PROJET

3.1 Généralités

La campagne a porté sur 20 sorties, 3 à Futuna et 17 à Wallis. A l'exception des deux premières qui se sont déroulées au large de Wallis, en chaque occasion, le maître de pêche a directement travaillé avec le personnel des coopératives de pêche locales sur leur propre bateau.

A Futuna seuls deux coopératives ont participé au projet, le "Pale Soane" qui pratiquait régulièrement la pêche profonde jusqu'à 300 mètres et, "le Pelesitene" qui n'avait pêché, ces derniers temps, que jusqu'à une profondeur de 55 mètres.

A Wallis, le maître de pêche a travaillé avec les cinq coopératives suivantes : Petelo Mafotuna, Pelenalo, Vitolio, Tagaloa et Fetu-aho"; une seule d'entre elles avait régulièrement pratiqué la pêche profonde.

Le calendrier initial des activités, qui prévoyait des stages d'une semaine pour les équipages de chacune des coopératives implantées à Wallis et Futuna a dû être modifié, en particulier en ce qui concerne celles de Futuna, car nombre d'entre elles ont manifesté peu ou pas d'intérêt, pour une formation aux techniques de pêche profonde. Cette situation a été aggravée par le mauvais état quasi-permanent des bateaux et des engins, par la réticence de certains pêcheurs à s'aventurer au large ou à pêcher de nuit, par l'application de la clause des contrats d'achat de bateaux subventionnés qui prévoit que le propriétaire (qui était souvent un salarié occupé à d'autres tâches pendant la semaine) doit participer à toutes les sorties effectuées par le bateau, ainsi que par la pénurie d'appâts de bonne qualité. Tous ces facteurs n'ont guère favorisé la pratique de la pêche profonde et le débarquement de poissons de fond qui pourrait sensibiliser les pêcheurs locaux sur le potentiel de cette forme de pêche.

Lors de la première partie de la campagne, c'est-à-dire de novembre à décembre, les conditions climatiques étaient généralement favorables avec des vents faibles à variables, et quelques précipitations intermittentes. Entre janvier et février, période au cours de laquelle les activités du projet se sont déroulées autour de Wallis, de forts vents d'ouest ont soufflé, accompagnés d'une forte houle et de précipitations régulières. Ces conditions climatiques n'ont que faiblement perturbé les opérations de pêche car des lieux de pêche profonde poissonneux ont pu être exploités du côté sous le vent de l'Île d'Uvea. Le tableau 1 résume les activités conduites entre novembre 1983 et mars 1984.

Tableau 1 : Résumé des activités

4 – 15 novembre 1983	Préparation des engins de pêche, entretiens avec les responsables du service de l'économie rurale à propos du calendrier des activités et des sorties de pêche. Sorties n° 1 et 2.
16 novembre – 4 décembre 1983	Opérations sur Futuna en collaboration avec les coopératives "Pale Soane" et "Pelesitene". Sorties n° 3 et 5.
5 – 17 décembre 1983	Opérations sur Wallis en collaboration avec la coopérative "Petelo Mafatuna". Sorties n° 4 et 7.
18 décembre 1983 – 10 janvier 1984	Congé du maître de pêche.
11 janvier – 8 mars 1984	Opérations sur Wallis en collaboration avec les coopératives "Pelenalo", "Vitolio", "Tagaloa" et "Fetu-aho". Sorties n° 8 à 19.
10 – 22 mars 1984	Emballage des engins, rédaction du rapport.

3.2 Bateaux et matériel

Comme toutes les opérations de pêche ont été réalisées avec les bateaux appartenant aux coopératives, l'on a enregistré une certaine variété dans les types de bateaux et une très grande diversité de leur aménagement du matériel embarqué à bord, et de l'état des navires et des engins. L'une des premières sorties a été réalisée à bord d'un monocoque de 7,30 m et deux autres l'ont été à bord d'une pirogue à balancier, de fabrication locale, propulsée par un moteur hors bord.

La majeure partie des sorties se sont déroulées à bord de catamarans alia de 8,5 m, en contre-plaqué et de fabrication locale (bien qu'une coopérative, à Futuna, ait utilisé un alia provenant du Samoa-Occidental). Ces bateaux de conception samoane, agréés par la FAO, ont été construits à Mata'utu mais l'on a utilisé des matériaux quelque peu lourds et surdimensionnés pour la construction des flotteurs, des chassis et des serres. Les moteurs hors bord étaient généralement montés sur l'antepénultième traverse plutôt que sur l'avant-dernière comme le prévoit le manuel d'instructions du fabriquant. Par ailleurs, le maître de pêche a insisté pour qu'un moteur de secours soit embarqué à chaque sortie.

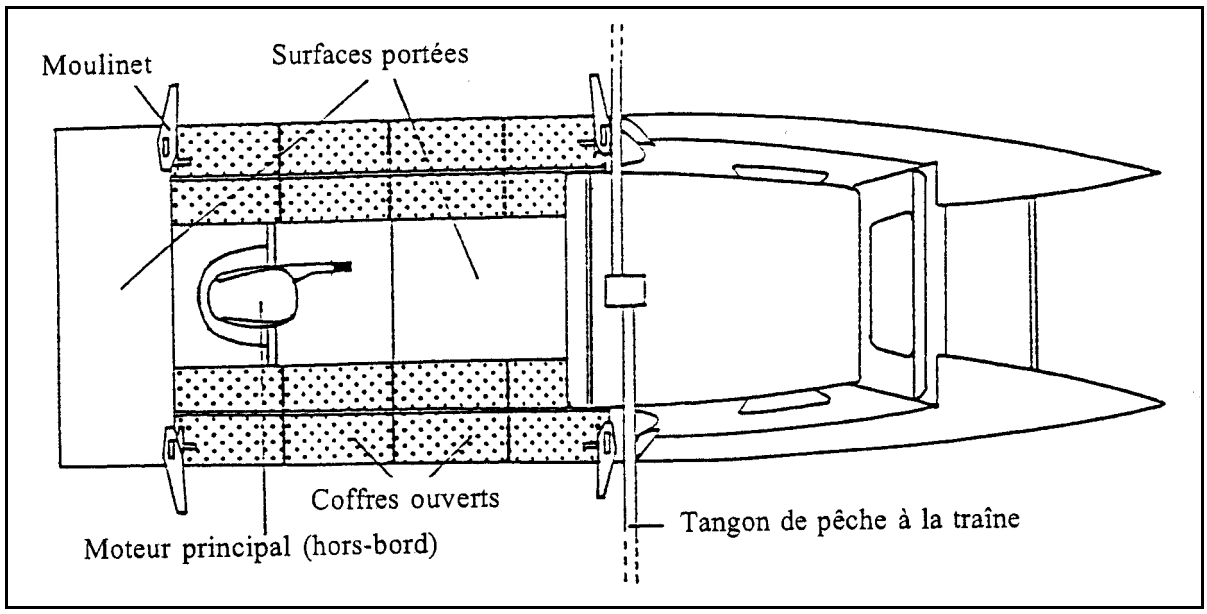

Figure 3 : Bateau de pêche fabriqué à Wallis. Le bateau qui apparaît au premier plan est équipé de moulinets à main pour la pêche profonde.

Le système d'ancrage type pour la pêche profonde conçu dans le cadre du projet a été embarqué lors de toutes les sorties. Il était constitué d'une ancre simple en forme de grappin, fabriquée à l'aide de 4 barres d'acier, de 9 mm de diamètre, d'une longueur de 1,5 mètre, soudées les unes aux autres et recourbées en forme de grappin; d'une chaîne de 12 mm et de 5 mètres de longueur reliée à l'oeil de l'ancre; de 440 mètres de corde, en polypropylène, d'un diamètre adapté à la taille du bateau (généralement 12 mm) entourée à 30 cm de son extrêmité d'un fil d'acier muni d'un barbet de 4 mm de diamètre; et d'une bouée gonflable résistant à 75 kg de pression – au minimum – reliée à la corde par une attache rapide afin de coulisser librement le long de la corde (figure 4).

Toutes les coopératives qui ont participé à ces activités étaient équipées de moulinets à main en bois, de conception samoane, agréés par la FAO, et la plupart de leurs bateaux étaient équipés de lignes pour la pêche profonde à la palangre. Plusieurs de ces moulinets étaient de mauvaise qualité, ou en mauvais état, raison pour laquelle ce sont les moulinets fournis par les responsables du projet qui ont été le plus souvent utilisés à bord des bateaux appartenant aux coopératives. Ils ont d'ailleurs dû être modifiés et équipés d'un guide-ligne monté sur enrouleur et d'un dispositif de freinage qui pouvait être ajusté grâce à une vis à ailettes permettant de remonter plus facilement les gros poissons et d'agir également comme frein pour la pêche à la traîne. Ces moulinets étaient montés avec 300 à 400 mètres de cordage en nylon monofilament, résistant à une tension de 130 kg (figure 5).

Pour toutes ces sorties, le maître de pêche a également emporté avec lui un échosondeur portatif, un compas, deux gaffes, une ancre de secours, une petite glacière, un couteau pour appâts, un collet pour requin, du matériel de chasse sous-marine, un épervier, une trousse à outils, un assortiment de leurres et d'hameçons pour la traîne et la pêche au poisson-appât, des bas de ligne montés sur fil de nylon monofilament pour la pêche profonde et sur hauts fonds. Une liste du matériel de base conçu pour équiper 8 à 10 bateaux de pêche profonde est présentée de façon détaillée à l'annexe 1.

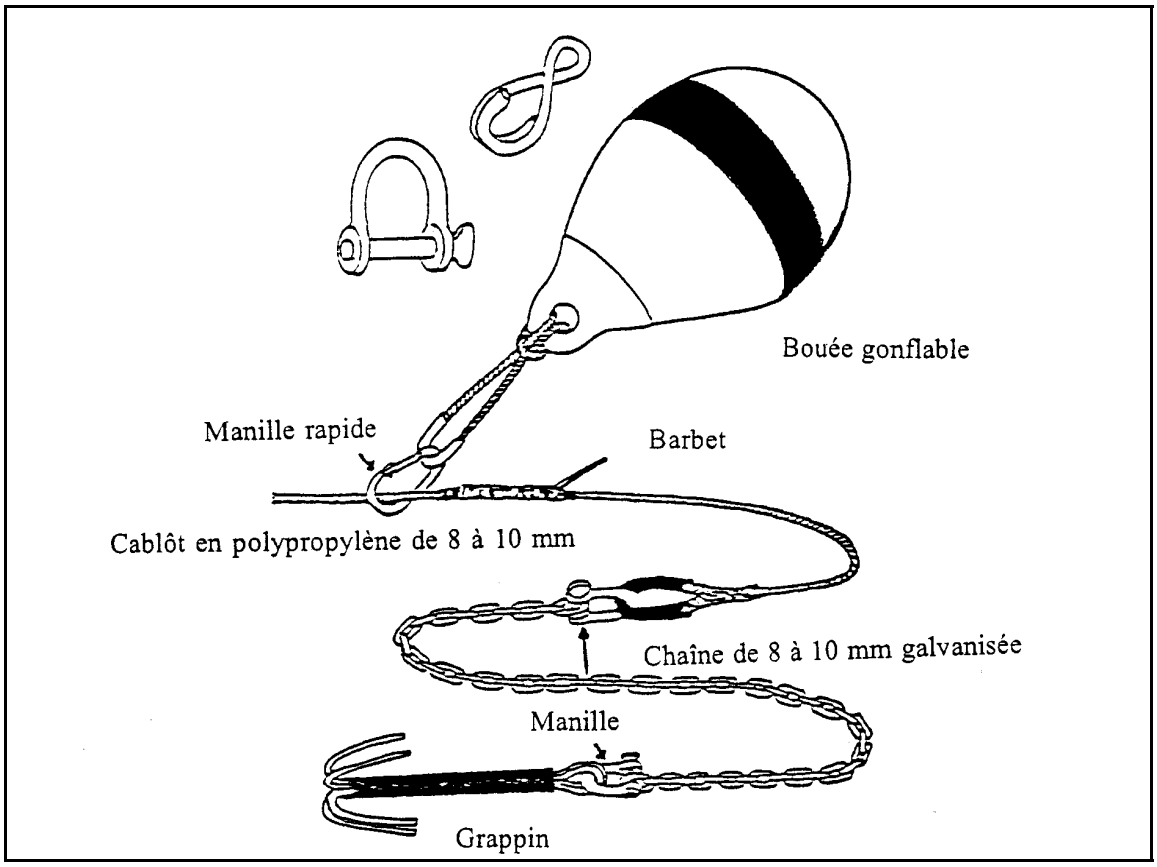

Figure 4 : Dispositif de récupération des mouillages de pêche profonde

3.3 Méthodes de pêche

Bien que la principale activité du projet ait été la pêche profonde au moulinet à main, la recherche d'appâts à cet effet et l'intérêt des pêcheurs locaux pour leurs habitudes de pêche à la palangrotte sur les hauts fonds ont entraîné l'utilisation de différentes méthodes de pêche, bien souvent, en association à chaque sortie.

Outre les deux techniques de pêche profonde, parmi les autres méthodes employées il y a lieu de citer la pêche à l'épervier, la chasse sous-marine et la pêche à la traîne, toutes pratiquées pour capturer des appâts et – dans le cas de la traîne – occasionnellement lorsque les bateaux se rendaient sur les zones de pêche profonde. Une description des techniques employées pour chaque méthode, accompagnée des résultats obtenus, figure dans la section 4.

3.4 Activités de formation

Toute la formation a été assurée en mer à l'occasion des sorties proprement dites. En tout, 29 pêcheurs, 7 à Futuna et 22 à Wallis, ont participé à une sortie, au moins.

S'agissant de la pêche profonde, outre la formation sur des questions types telles que le montage d'engins, la technique de pêche, le mouillage d'une ancre, les procédures de sécurité et l'entretien du matériel et des engins (qui sont décrits de façon détaillée à l'annexe 2), le maître de pêche s'est attaché à démontrer que pour réaliser de bonnes prises en eau profonde, il fallait disposer de bateaux et d'engins bien entretenus, pouvoir choisir des lieux de pêche poissonneux, compter sur des pêcheurs motivés, avoir de bons appâts et bénéficier de bonnes conditions climatiques. Il s'est également employé à amener les pêcheurs à mesurer les potentialités de la pêche profonde en termes de rentabilité économique.

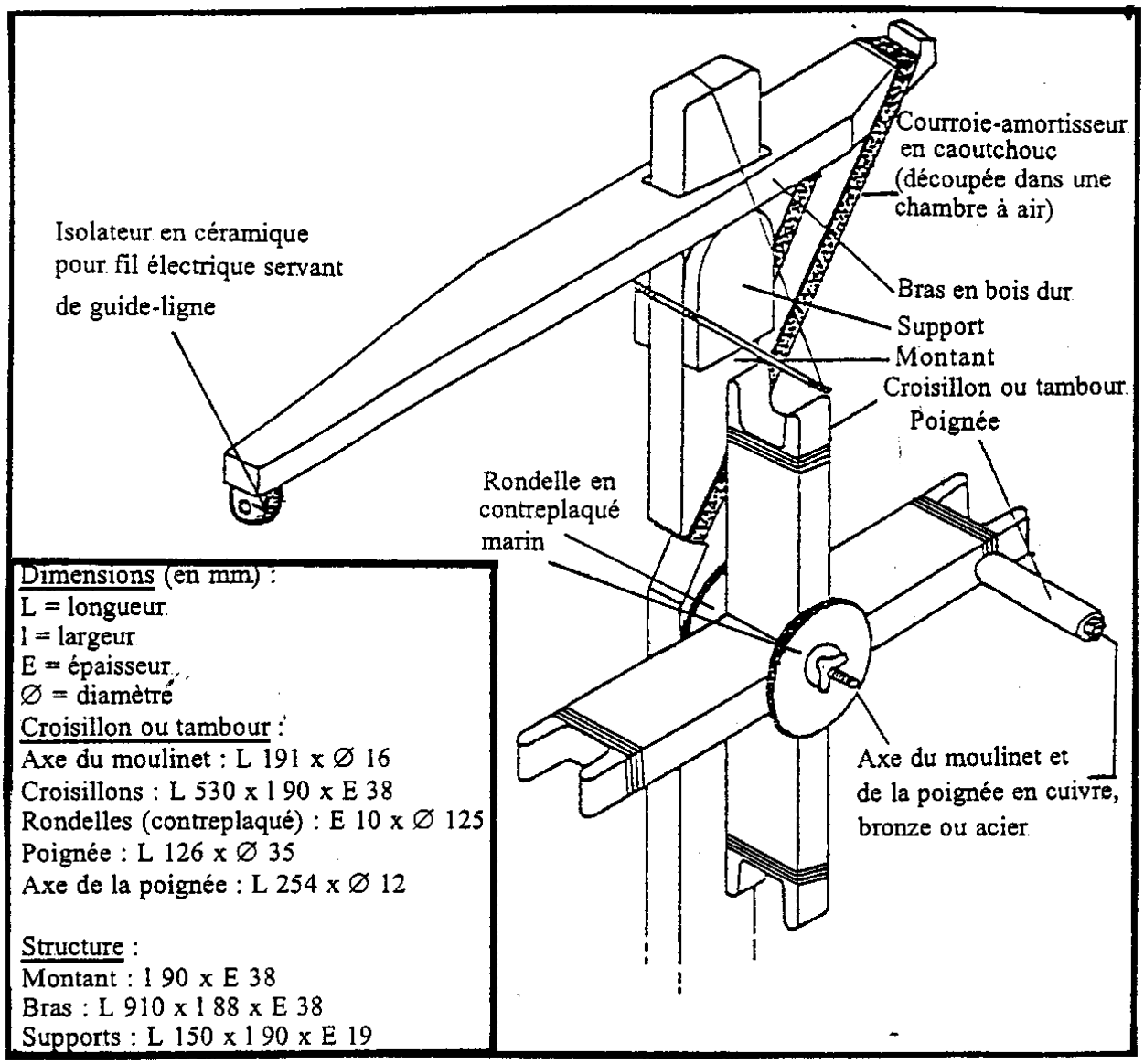
Courroie-amortisseur en caoutchouc (découpée dans une chambre à air)
Isolateur en céramique pour fil électrique servant de guide-ligne
Bras en bois dur
Support
Montant
Croisillon ou tambour
Poignée
Rondelle en contreplaqué marin
Axe du moulinet et de la poignée en cuivre, bronze ou acier
Dimensions (en mm) :
L = longueur
l = largeur
E = épaisseur
∅ = diamètre
Croisillon ou tambour :
Axe du moulinet : L 191 x ∅ 16
Croisillons : L 530 x l 90 x E 38
Rondelles (contreplaqué) : E 10 x ∅ 125
Poignée : L 126 x ∅ 35
Axe de la poignée : L 254 x ∅ 12
Structure :
Montant : l 90 x E 38
Bras : L 910 x l 88 x E 38
Supports : L 150 x l 90 x E 19

Figure 5 : Moulinet à main en bois avec les modifications apportées pour la campagne de Wallis et Futuna.

3.5 Traitement et commercialisation des prises

Il n'y avait, généralement, pas de glace sur les lieux de pêche ni de glacières à bord des bateaux des coopératives. Lorsqu'on pouvait s'en procurer, le poisson était vidé, mais non débarrassé de ses branchies au débarquement puis il était entreposé dans des petites glacières s'il y en avait une à bord en dehors de celle du maître de pêche. Lorqu'il n'y avait ni glace ni glacière le poisson était vidé comme dans le cas précédent et placé à l'ombre, dans des paniers. La forte demande de poissons, qui n'est que très partiellement satisfaite, et la facilité avec laquelle les consommateurs acceptent le poisson, même défraîchi, n'incite pas les responsables des coopératives à améliorer les procédures de traitement.

La toxicité ciguatérique est apparemment rare sur le territoire et presque toutes les espèces de poissons étaient généralement vendues à 300 CFP le kilo. Certaines coopératives avaient des clients réguliers qu'elles fournissaient et d'autres vendaient à la criée ou partageaient le poisson entre les pêcheurs. Les requins, bien que n'étant généralement pas une espèce mise en vente, étaient le plus souvent partagés entre les membres d'équipage, qui en mangeaient volontiers.

3.6 Collecte de données

Comme le montre l'annexe 3, les maîtres de pêche de la CPS utilisaient une fiche de pêche type pour enregistrer les données de prises et d'effort et autres et notaient en détail leurs activités quotidiennes ainsi que tout autre complément d'information nécessaire. Lors de cette campagne, les données recueillies à l'occasion de chaque sortie de pêche portaient notamment sur le temps de déplacement (aller-retour); celui consacré au mouillage et à la pêche; la zone de pêche (la ou les) profondeurs de pêche; le nombre de membres d'équipage; la quantité et le type d'engins de pêche, de carburant et d'appâts utilisés; le nom précis de chaque espèce prise lorsqu'il était possible de l'établir; et le nombre total ainsi que le poids des poissons capturés, par espèces et par méthode de pêche.

4. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

4.1 Généralités

Les activités ainsi que les engins et les techniques employés variaient, d'une sortie à l'autre, en fonction du matériel embarqué à bord des navires, du nombre de membres d'équipage, de la disponibilité ou non d'appâts et de la maîtrise que les stagiaires avaient de la pêche profonde ou de celle pratiquée sur des hauts fonds. Lors des 20 sorties, on a utilisé pour la pêche – à la palangrotte ou au moulinet – en eaux profondes ou sur des hauts fonds, des bas de ligne munis de plusieurs hameçons. Lorsque les bateaux se rendaient sur les lieux de pêche il n'était pas rare qu'ils traînent pour capturer des poissons ou, plus précisément, des poissons-appâts. A plusieurs reprises, lorsqu'il n'était pas possible d'obtenir des appâts auprès d'autres sources avant la sortie en mer, il s'agissait d'en capturer à l'intérieur du lagon à l'aide d'un épervier ou de harpons.

La durée des sorties était limitée par la disponibilité de la glace destinée à conserver le poisson et la réticence des pêcheurs à l'idée de pêcher de nuit. La fréquence de sorties l'a aussi été par un réaménagement arbitraire des programmes de pêche, par l'indisponibilité, à maintes reprises, des propriétaires des bateaux, et, en certains endroits, par la nécessité d'attendre la marée haute pour traverser les zones peu profondes du lagon conduisant aux lieux de pêche en profondeur. Les détails des opérations conduites à chaque sortie figurent à l'annexe 4.

4.2 Pêche profonde au moulinet à main

La méthode de pêche sur laquelle les responsables du projet ont le plus insisté lors de cette campagne car elle en est une des clés de voûte, a été la pêche profonde à l'aide de moulinets à main en bois sur le tombant extérieur du récif. Des lieux de pêche appropriés ont été choisis en fonction des indications données par l'échosondeur (200 mètres environ), et en fonction de critères tels que la proximité des ports d'attache de telle ou telle coopérative, la quantité de carburant embarqué, et les conditions météorologiques. Lors des opérations conduites à Futuna, c'est en raison de l'abondance d'appâts que des lieux de pêche, situés au large de la pointe occidentale de l'Île d'Alofi, ont été retenus. Lorsqu'il était possible de pêcher le long des côtes sous le vent ou par temps calme, en particulier autour de l'Île d'Uvéa, il arrivait que l'on pratique la pêche profonde en laissant dériver le bateau. Les figures 1 et 2 montrent ces différents lieux de pêche.

Lorsqu'il était nécessaire de jeter l'ancre, cette dernière mouillait si possible dans des eaux moins profondes que celles du lieu de pêche lui-même, dans une position telle que le vent et le courant dominants entraînaient le bateau dans des eaux plus profondes à mesure que le cablôt d'ancre était déroulé. Lorsque la profondeur était la même, il fallait parfois jeter l'ancre à la même profondeur que celle où l'on pêchait.

Une fois le bateau ancré, comme le montre la figure 6, l'on pêchait à l'aide d'un moulinet à main dans lequel était enroulée une ligne terminée par un bas de ligne muni de plusieurs hameçons et d'un lest de 1 à 2 kg. Les pêcheurs laissaient glisser le plomb jusqu'au fond de l'eau de manière à ce que la ligne qu'ils tenaient en main soit bien tendue et leur permette de ferrer à la moindre touche, ce qui réduit aussi les risques d'emmêler les lignes. En raison de l'élasticité des longues lignes employées, l'on se fiait beaucoup aux qualités autoferrantes des hameçons à pointes arrondies.

La capture de quantités suffisantes d'appâts était une difficulté permanente. La bonite est le meilleur appât pour la pêche profonde, et la pêche à la traîne pour capturer des individus de cette espèce et d'autres poissons du large était pratiquée chaque fois que cela était possible. Cependant, les pêcheurs locaux étaient assez réticents à s'aventurer trop au large à la poursuite de bancs de bonites et seuls 17 spécimens de cette espèce ont été capturés à

Wallis et un à Futuna. D'autres poissons ont été pêchés à la traîne et utilisés comme appâts, notamment des barracudas, des tazars du large, des carangues et des thons obèses.

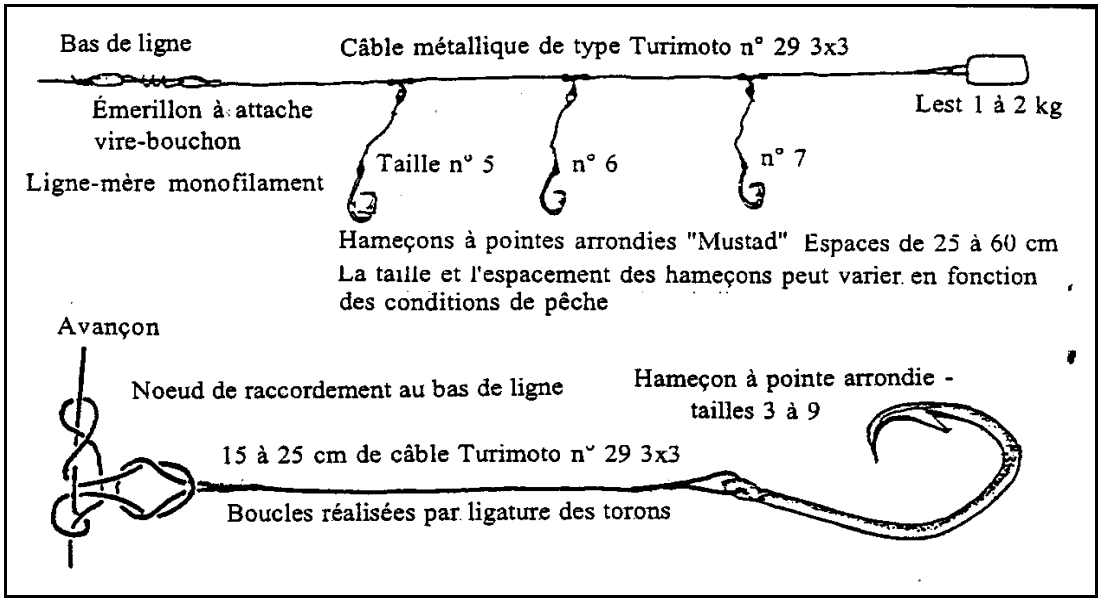
Bas de ligne
Câble métallique de type Turimoto n° 29 3x3
Émerillon à attache vire-bouchon
Ligne-mère monofilament
Taille n° 5
n° 6
n° 7
Lest 1 à 2 kg
Hameçons à pointes arrondies "Mustad" Espaces de 25 à 60 cm
La taille et l'espacement des hameçons peut varier en fonction des conditions de pêche
Avançon
Noeud de raccordement au bas de ligne
Hameçon à pointe arrondie - tailles 3 à 9
15 à 25 cm de câble Turimoto n° 29 3x3
Boucles réalisées par ligature des torons

Figure 6 : Bas de ligne spécialement conçu pour la pêche profonde.

Au début de certaines sorties de pêche, d'autres tentatives ont été faites pour capturer des appâts à l'intérieur du lagon notamment à l'épervier le long des plages, ce qui a permis de prendre des prêtres (*Hypoatherina* sp.) et des petits rougets (*Mulloidichthys* spp.) et au fusil harpon le long du bord intérieur de la barrière récifale pour capturer des chirurgiens (*Acanthurus* spp.). Cependant, aucune de ces tentatives n'a été totalement satisfaisante, et afin de convaincre les pêcheurs locaux de l'importance de disposer de bons appâts qui leur permettraient de réaliser des prises intéressantes, 100 kg de bonites congelées ont été envoyés par fret aérien depuis la Nouvelle-Calédonie. Après cette expérience ce type d'appât a été utilisé car, à condition que la chair décongelée ait été placée pendant 5 minutes dans le sel afin de durcir suffisamment et de bien tenir à l'hameçon, il s'est révélé être efficace.

Une technique simple permettant de réduire substantiellement les efforts déployés pour remonter l'ancre à la main a été utilisée. Le cablôt d'ancre a été relié à la poupe puis, grâce à un démarrage rapide vers l'avant, l'ancre s'est décrochée et a été trainée derrière le bateau. Le bateau à petite allure, la bouée a été reliée au cablôt d'ancre à l'aide d'une attache rapide et jetée à la mer. Le mouvement vers l'avant du bateau forçait la bouée à glisser le long de la corde jusqu'à ce qu'elle soit bloquée par le "barbet" (ces éléments sont décrits dans la section 3.2 et illustrée à la figure 6). Il ne s'agissait plus à ce moment-là pour le pilote que de faire marche arrière pour remonter le cablôt à la main à l'intérieur du navire, et de récupérer facilement l'ancre suspendue aux bouées flottantes (voir figure 7).

Un effort de pêche profonde, au moulinet de 286 heures (calculé sur la base de l'utilisation d'un moulinet pendant une heure) a permis de capturer en tout 650 pièces d'un poids total de 1 402,8 kilos, soit un taux de prise global de 4,9 kg par heure de pêche au moulinet. Toutefois, ces prises tiennent compte de ces espèces invendables telles que les requins et les murènes – respectivement 309 et 6 kg – soit 22 pour cent du poids total des prises capturées en eaux profondes, ce qui donne un taux de prise, pour les espèces commercialisables, n'excédant pas 3,5 kg par heure de pêche au moulinet. Si l'on tient compte des différentes contraintes évoquées plus haut, qui limitent l'efficacité de ces méthodes de pêche, les taux de capture enregistrés soutiennent favorablement la comparaison avec ceux obtenus par les responsables du projet lors des campagnes précédentes réalisées au large de ce Territoire et avec ceux obtenus dans d'autres îles de la région; en outre, ils font apparaître la présence d'importants stocks de poissons de fond dans les zones étudiées. Le tableau 2 résume les prises par unité d'effort réalisées par la pêche profonde au moulinet à main à Wallis et Futuna et le tableau 3 les taux de prise enregistrés par les responsables du projet dans les zones géographiques présentant des caractéristiques semblables.

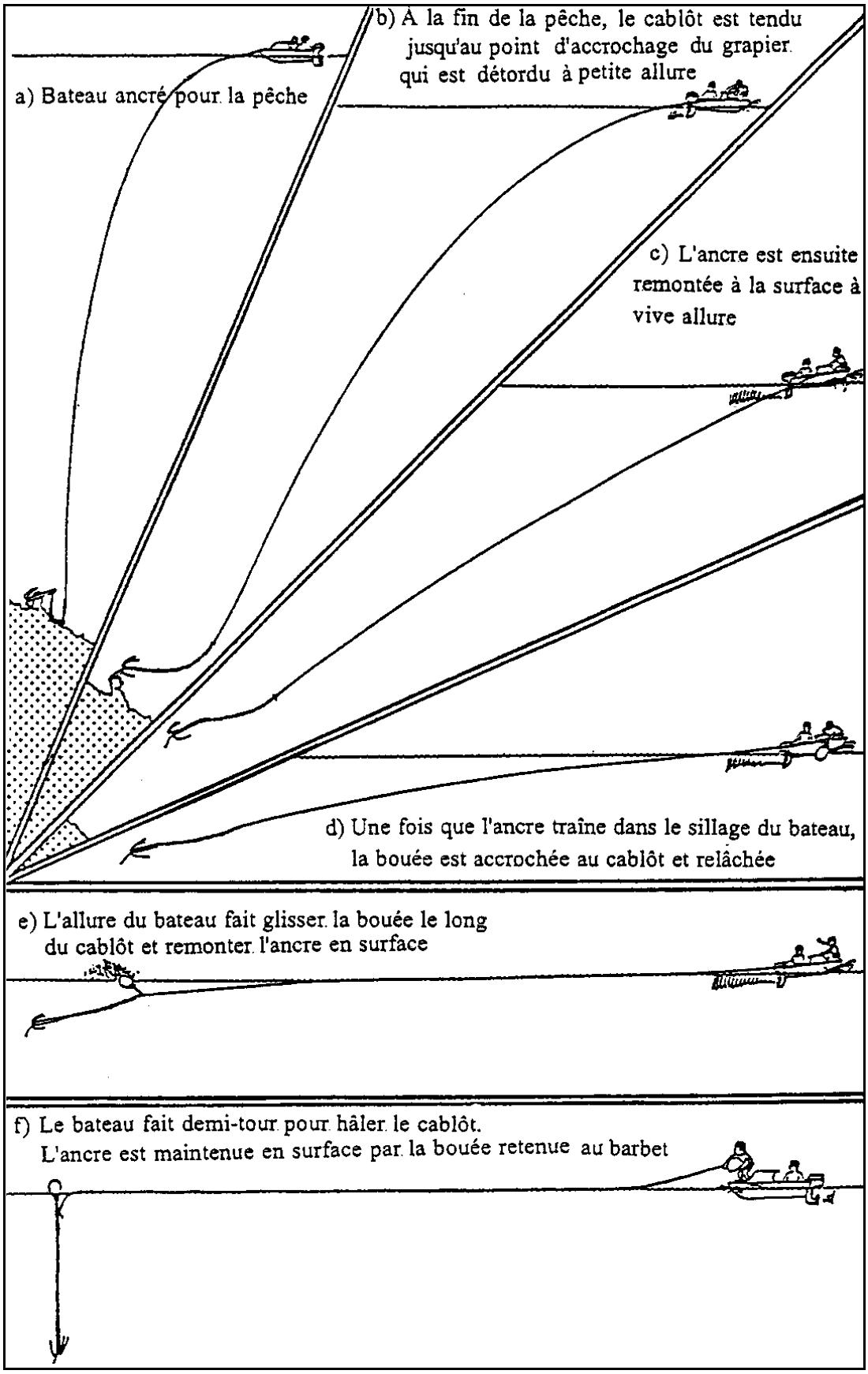
a) Bateau ancré pour la pêche
b) A la fin de la pêche, le cablôt est tendu jusqu'au point d'accrochage du grapier qui est détordu à petite allure
c) L'ancre est ensuite remontée à la surface à vive allure
d) Une fois que l'ancre traîne dans le sillage du bateau, la bouée est accrochée au cablôt et relâchée
e) L'allure du bateau fait glisser la bouée le long du cablôt et remonter l'ancre en surface
f) Le bateau fait demi-tour pour hâler le cablôt. L'ancre est maintenue en surface par la bouée retenue au barbet

Figure 7 : Méthodes de récupération de l'ancre.

Tableau 2 : Récapitulatif des PUE enregistrées pour la pêche profonde au moulinet à main.

Lieu	Nbre	Heures	Effort	Prises vendables	Prises invendables	Volume	PUE

	de sorties	de pêche	(heures-moulinet)	Nbre de pièces	Poids (kg)	Nbre de pièces	Poids (kg)	total des prises (kg)	(kg)
Wallis	17	85	261	579	924,8	7	315	1 239,8	4,8
Futuna	3	10	25	64	163	0	0	163	6,5
Total	**20**	**95**	**286**	**643**	**1 087,3**	**7**	**315**	**1 402,8**	**4,9**

Tableau 3 : Taux de captures enregistrés enregistrés dans le cadre des activités de développement de la pêche au demi-large dans certaines îles du Pacifique.

Lieu	Année	Taux de prise (kg/heure —moulinet)	
		Toutes espèces confondues	À l'exclusion des requins
Wallis et Futuna (présente campagne)	1983 – 84	4,9	3,6
Wallis et Futuna	1980	7,6	7,0
Vanuatu (Tanna)	1979	2,7	2,5
Vanuatu	1980 – 81	8,2	6,5
Nouvelle-Calédonie (Lifou)	1979	7,5	7,2
Nouvelle- Calédonie (Île des Pins)	1979	7,8	7,1
Samoa-Occidental	1982 – 83	5,1	4,1
Fidji	1981 – 82	12,9	7,6

4.3 Pêche à la palangrotte sur des hauts fonds

Au début de cette campagne, la pêche au fond en eaux peu profondes, le long du bord du récif ou à l'intérieur du lagon constituait la principale activité des coopératives locales. La technique employée était essentiellement la même que celle utilisée pour la pêche profonde c'est-à-dire que les pêcheurs, à bord d'un bateau ancré ou à la dérive, laissait descendre jusqu'au fond une ligne au bas de laquelle étaient montés plusieurs hameçons. Ils pêchaient à la palangrotte mais également au moulinet, et de manière générale, ils utilisaient des lignes mères moins résistantes et des bas de lignes en monofilament résistant à 10─20 kg de tension plutôt que du fil d'acier. Les hameçons utilisés étaient de taille plus petite que ceux employés pour la pêche profonde, ce qui explique pourquoi les espèces ainsi capturées étaient de taille généralement inférieure.

En tout, 89 heures de pêche à la ligne ou au moulinet ont été consacrés à exploiter des profondeurs variant entre 5 et 60 mètres, lors de 5 sorties. Cent soixante-treize poissons, d'un poids total de 116 kg, tous vendables, ont été capturés, ce qui donne un taux de prise de 1,3 kg par heure de pêche au moulinet ou à la palangrotte. Le tableau 4 présente les chiffres de PUE obtenus grâce à cette méthode.

Tableau 4 : Récapitulafif des PUE enregistrées lors d'opérations de pêche à la palangrotte sur des hauts-fonds.

Lieu	Nbre de sorties	Heures de pêche	Effort (heures-palangrotte)	Prises – PUE*		
				Nbre	Poids	(kg)
Wallis	5	21	89	173	116	1,3

* Aucune capture d'espèces invendables.

Les données de prises enregistrées lors de cette campagne ne permettent pas d'établir une comparaison entre la composition par espèces des captures réalisées au moyen de chaque méthode de pêche au fond, mais plutôt une comparaison entre les poids moyens des différentes pièces capturées; si l'on exclut la part invendable des prises, les opérations de pêche profonde ont permis de capturer, en moyenne, 2,2 kg de poissons contre 0,7 kg pour la pêche sur des hauts fonds.

La composition par espèces démersales capturées par ces deux méthodes (1 518,8 kg) permettait d'établir que les lutjanidés profonds (46,2% du poids total), dont l'espèce la plus représentée était le vivaneau poulet (*Pristipomoides flavipinnis*) ─ avec 204 pièces débarquées pour un poids total de 224 kg ─ constituaient la

majeure partie des prises. Venaient ensuite le lantanier rouge (*Aphareus rutilans*) et le vivaneau rouge (*Etelis carbunculus*) avec 39 pièces par espèces, débarquées pour un poids total de 97 kg et de 104 kg respectivement.

Les lutjanidés de hauts fonds, composés en majorité par des lutjans bossus (*Lutjanus gibbus*) (63 kg), représentaient 8,4 pour cent du poids total des poissons capturés, les becs de canne 6,1 pour cent, les loches et les morues 9,8 pour cent, les carangues et les chinchards, 5,5 pour cent et les divers poissons vendables y compris les thons et les baracoudas 3,3 pour cent. Un relevé détaillé de la composition par espèce des prises de fonds figure à l'annexe 5.

4.4 Pêche à la traîne

Vingt-six heures en tout (contre 53 heures pour la pêche à la ligne), ont été consacrées à la pêche à la traîne de poissons-appâts ou à des opérations ponctuelles entre les ports d'attache et les lieux de pêche profonde ou encore entre ces derniers, lors de 15 sorties. Le tableau 5 fait état des PUE enregistrées par les deux méthodes en appliquant cette technique.

Tableau 5 : Récapitulatif des PUE enregistrées lors d'opérations de pêche à la traîne.

Lieu	Nbre de sorties	Heures de pêche	Effort (Heures-palangrotte)	Prises – PUE*		
				Nbre	Poids	(kg)
Wallis	12	19	37	50	214	5,8
Futuna	3	7	16	20	104	6,5
Total	**15**	**26**	**53**	**70**	**318**	**6**

Le total des prises s'est élevé à 70 poissons pour un poids de 318 kg toutes espèces confondues, soit un taux de prise de 6 kg par heure de pêche à la traîne. Avec 18 pièces débarquées d'un poids total de 57 kg, la bonite (*Katsuwonus pelamis*) a constitué l'appât le plus recherché et celui qui a fait l'objet du plus grand nombre de captures. Venait ensuite le thon jaune (*Thunnus albacares*) avec 13 pièces, d'un poids total de 81 kg. Des coureurs arc-en-ciel, des baracoudas, des orphies et des tazars du large ont également été pêchés. La composition par espèce des poissons pêchés à la traîne est exposée de façon détaillée à l'annexe 6.

5. SYNTHÈSE

5.1 Généralités

Les prises réalisées à Wallis et Futuna à l'occasion des 20 sorties ont démontré que bien qu'ils n'étaient pas très étendus, les lieux de pêche profonde où se sont déroulées ces activités étaient très peuplés d'espèces de poissons ayant une valeur commerciale. Malgré la présence de ces ressources, compte tenu de facteurs tels que la disponibilité d'embarcations appropriées, le degré de maîtrise des techniques et des engins de pêche profonde atteint par les pêcheurs locaux, la demande forte et constante de poissons frais vendus à des prix intéressants, et le constat que la pêche profonde est localement plus productive que la pêche sur hauts fonds (les taux de prise enregistrés pour les espèces commercialisables, lors de cette campagne sont respectivement de 3,8 kg, de 1,3 kg par heure de pêche au moulinet), seules deux coopératives sur les sept qui ont participé aux opérations auront régulièrement pratiqué la pêche profonde.

Cette sous-exploitation apparente des ressources démersales a démontré que les pêcheurs locaux n'étaient pas conscients du potentiel offert par cette méthode de pêche ou qu'il existait des contraintes importantes qui les dissuadaient de la pratiquer. Au cours de ces opérations un certain nombre de facteurs d'ordre pratique et économique ont semblé entraver le développement d'une pêche profonde rentable et paru de nature à rendre cette méthode de pêche peu attrayante pour les pêcheurs locaux.

L'une des contraintes les plus évidentes lors de toutes les sorties, était la présence obligatoire, à bord des bateaux achetés à crédit ou financés à l'aide de prêts, du propriétaire. Comme ces personnes étaient le plus souvent des salariés, elles, et par conséquent leurs bateaux, étaient assez peu souvent disponibles pour les sorties de pêche.

Le problème pratique le plus important était la difficulté constamment rencontrée pour obtenir des quantités suffisantes d'appâts même s'il ne manquait pas de bonites, au large, et d'autres poissons-appâts dans certaines zones telles que le lagon d'Uvéa. La corrélation entre "bons appâts" et "bonnes prises de poisson de fond" n'a pas été appréciée à sa juste valeur par tous. Pratiquement tous les équipages étaient réticents à s'aventurer loin des côtes pour aller pêcher la bonite, et ils n'avaient pas non plus mis au point de techniques efficaces pour capturer des poissons-appâts à l'intérieur des lagons.

Il est une autre difficulté, plus subtile et néanmoins importante : c'est celle qui résulte de la forte demande ÷ non satisfaite dans l'ensemble – de poissons frais qui est à l'origine d'un marché sur lequel toutes les espèces de poissons commestibles sont vendues au même prix, quelle que soit leur valeur culinaire. Confrontés à une telle structure des prix et très peu conscients du plus grand potentiel de productivité qu'offre la pêche profonde, les pêcheurs répugnaient à juste titre à consacrer beaucoup de temps et d'énergie à capturer des espèces de fond qui n'étaient pas vendues plus cher que des poissons qu'ils pouvaient pêcher plus facilement et plus près de chez eux, à la palangrotte sur des hauts fonds. En outre, le système coutumier de troc et d'échanges qui s'applique particulièrement aux prises de poisson, dissuadait les pêcheurs de se lancer dans de petites entreprises artisanales. Cette situation était aggravée par l'absence d'une infrastructure appropriée pour la vente du poisson.

D'autres facteurs ont entravé le développement de cette méthode de pêche, notamment la construction d'alias trop lourds et le mauvais emplacement des moteurs hors bord qui rendaient les embarcations assez lentes, l'insuffisance de stocks d'engins de pêche profonde au magasin de la Société mutuelle pour le développement rural (NMDR), le montage défectueux et le mauvais état des moulinets à main en bois et la difficulté d'obtenir de la glace pour réfrigérer les prises.

5.2 Économie de la pêche

Des alias construits dans les ateliers de montage relevant de l'administration territoriale pour un coût d'environ 1 050 000 CFP – dont 305 000 francs CFP pour les pièces et 700 000 francs CFP pour la main d'oeuvre – ont été mis à la disposition des coopératives de pêche agréées avec une subvention de 81 pour cent, de sorte que celles-ci ne payaient que 210 000 francs CFP pour une coque équipée (soit 20% des coûts directs). Munis de moulinets à main en bois que l'on pouvait se procurer à prix coûtant pour seulement 9 000 francs CFP et de moteurs hors bord de 25 cv que l'on pouvait acheter à 102 500 francs, il était possible de se porter acquéreur d'un alia en état de marche, doté des engins de pêche les plus élémentaires pour la somme de 600 000 francs CFP.

Plusieurs systèmes de prêt et plans d'achat à crédit ont été mis en place afin de permettre aux pêcheurs d'acquérir ces embarcations. Pour une coque nue, il fallait une mise de fonds de 105 000 francs CFP et 5 traites mensuelles, exonérées d'intérêt, de 21 000 francs CFP; pour un bateau entièrement équipé (d'une valeur de 600 000 francs CFP) il était possible, avec un apport personnel de 20 pour cent, d'obtenir auprès de la caisse centrale de coopération économique (CCCE) un prêt remboursable sur 5 ou 6 ans, à un taux d'intérêt de 5 pour cent.

Un troisième système, qui faisait appel au fonds d'aide au développement économique et social (FADES), a été mis à la disposition des coopératives considérées comme ayant besoin d'une aide financière particulière. Au titre de ce système, les coopératives de pêche qui souhaitaient acheter un bateau entièrement équipé devaient prendre en charge 20 pour cent du prix d'achat et le FADES versait 30 pour cent. Le solde, c'est-à-dire 50 pour cent, pouvait être payé grâce à un emprunt auprès de la CCCE.

Le tableau 3 présente un état prévisionnel des recettes et des dépenses, sur une année, pour une coopérative qui exploiterait un alia de fabrication locale, acheté 600 000 francs, et dont le solde serait remboursable sur 5 ans et demi à un taux d'intérêt de 5 pour cent. Les calculs des frais d'exploitation et des recettes tirées de la vente des prises de poisson se fondent sur les données figurant dans les relevés des 20 sorties de pêche qui se sont déroulées dans le cadre de la campagne menée par le projet de pêche au demi-large.

Tableau 6 : État prévisionnel des recettes et dépenses, calculées sur une base annuelle.

Recettes	**CFP**

Moulinets utilisés par sortie	4
Heures consacrées à la pêche profonde par sortie	4
Effort par sortie (heures de pêche au moulinet)	16
Volume de poisons vendables par sortie (sur la base d'un taux de prise de 5 kg capture à la pêche au moulinet) en kg	80
Nombre de sorties par an	120
Total des prises annuelles en kg	9 600
Total des prises vendues sur le marché (– 20% correspondent au poidsDes viscères) en kg	7 680
Prix de vente par kg	300
Recettes annuelles	**2 304 000**

Dépenses	**CFP**
Frais annuels en carburant (32 litres/sortie à 78 CFP/litre)	299 520
Huile et graisse pour moteur hors-bord	80 000
Annuité de prêt	100 000
Entretien et reparations	50 000
Remplacement des engines de pêche	150 000
Coût des appât utilisés (8kg/sortie à 300 CFP/kg)	288 000
Salaires (50% des recettes brutes)	1 152 000
Dépenses totales	**2 119 520**
Bénéfice	**184 480**

Bien que les chiffres figurant au tableau 3 soient tirés d'un petit échantillon de sorties de pêche et que certains obstacles qui entravent le développement de cette méthode de pêche aient été notés, on estime qu'il est rentable de réaliser des opérations de pêche profonde, à petite échelle, à des fins commerciales dans ce territoire. Les autorités compétentes, grâce à des mesures appropriées, pourraient éliminer certaines difficultés qui freinent actuellement son développement et atténuer les effets d'autres obstacles grâce à une amélioration des engins et des techniques, à une connaissance chaque jour meilleure des lieux de pêche profonde et au désir de maximiser les bénéfices obtenus par la vente du poisson sur les marchés, but de toute opération de pêche commerciale. A tout le moins, le développement de la pêche profonde en lieu et place de la pêche à la palangrotte sur hauts fonds permettrait de mieux rentabiliser les efforts de pêche.

5.3 Recommandations

A la lumière des considérations visées ci-dessus et en vue de sensibiliser toujours davantage les pêcheurs sur le potentiel qu'offre la pêche profonde, les recommandations suivantes sont formulées :

Les coopératives de pêche et les particuliers qui ont l'intention d'acheter des bateaux à un prix subventionné devraient suivre un programme de formation portant non seulement sur les techniques de pêche profonde mais également sur les premières opérations de traitement, l'entretien et la révision des bateaux, des moteurs et des engins ainsi que sur la sécurité en mer.

Il conviendrait d'encourager un plus grand nombre de coopératives à pratiquer la pêche profonde en maintenant la qualité des services logistiques existants et en veillant par exemple à stocker une quantité suffisante d'engins de pêche profonde au magasin de la SNDR, à la fourniture de glace et de glacières à des prix raisonnables, à la mise en place d'un programme expérimental de vente d'appâts afin de sensibiliser les pêcheurs sur l'importance des bons appâts pour les résultats de la pêche et à la modification de la réglementation en vigueur concernant la présence obligatoire du propriétaire à bord. Un certain soutien dans les domaines de la commercialisation du produit de la pêche et de la création d'installations de traitement du poisson constituerait des mesures complémentaires précieuses au développement commercial de la pêche. Par ailleurs, il conviendrait de respecter les instructions du fabricant des catamarans alia afin de les alléger; quant au moteur il devrait être monté sur l'avant-dernière traverse.

Un programme de mouillage de dispositifs de concentration du poisson (DCP) devrait être lancé afin de faciliter la capture de bonites, ultérieurement utilisées comme poisson-appât, et de diversifier les pêcheries locales.

Les taux de prise enregistrés lors de cette campagne provenant de stocks quasiment inexploités; la mauvaise connaissance de la capacité des ressources démersales à résister à un effort de pêche soutenu et le nombre apparemment réduit des lieux de pêche profonde imposent une étroite surveillance des ressources démersales et dans les conditions actuelles, une limitation à six et à quatre, respectivement, du nombre des bateaux habilités à exploiter les eaux de Wallis et de Futuna.

6. BIBLIOGRAPHIE

Anon, 1981. *Pacific Islands Yearbook* (16th Edition, Sydney, Australie. Pacific Publications Ltd.

Anon, 1984. *Evaluation des ressources de Wallis et Futuna en bonites et en appâts*. Programme d'étude et d'évaluation des stocks de bonites. Rapport final n° 19. Nouméa, Nouvelle-Calédonie. Commission du Pacifique Sud.

Anon, 1982. *South Pacific Economies Statistical Summary*, Edition n° 8. Nouméa, Nouvelle-Calédonie. Commission du Pacifique Sud.

Burrows, E.E., 1936. *Ethnology of Futuna*. Bulletin n° 138, Honolulu, Hawaï. Etats-Unis d'Amérique. Bernice P. Bishop Museum.

Dijoud, P., non daté. *Un plan de développement économique et social à long terme pour les îles Wallis et Futuna*. Créé à Nouméa, Imprimeries réunies.

Fusimalohi, T. et Grandperrin, R, 1980. *Rapport sur le projet de développement de la pêche profonde à Wallis et Futuna*. Nouméa, Nouvelle-Calédonie. Commission du Pacifique Sud.

Gulbrandsen and Savins, M., 1947. *Artisanal fishing craft of the Pacific Islands*. Suva, Fiji. FAO/UNDP Regional Fisheries Support Programme.

Hinds, V.T., 1969. *Mission de reconnaissance sur la pêche à l'Île Wallis, 25 juillet – 7 août 1969*. Nouméa, Nouvelle-Calédonie. Commission du Pacifique Sud.

Stanley, D., 1985. *Micronesian handbook*. Chicago, USA. Moon Publications.

ANNEXE 1

LISTE DU MATÉRIEL DE BASE DESTINÉ À EQUIPER 8 À 10 BATEAUX POUR LA PÊCHE PROFONDE, LA PÊCHE À LA PALANGROTTE ET LA PETITE PÊCHE À LA TRAÎNE, À WALLIS ET ÀFUTUNA

MATÉRIEL DE PÊCHE	QUANTITES
Nylon Monofilament résistant à 130 kg de tension	30 x 1000 m
Monofilament en nylon résistant à 36 kg de tension	20 x 1000 m
Monofilament en nylon résistant à 20 kg de tension	20 x 100 m
Emerillons "Lockfast", taille 4/0 ou equivalent	12 douzaines
Emerillons "Berkeley-McMahon", taille 1/0	24 douzaines
Emerillons "Berkeley-McMahon", taille 4/0	12 douzaines
Hameçons à pointe recourbée, de marque "Mustad" (type tuna circle hooks)	
taille 4	100
taille 5	100
taille 6	300
taille 7	600
taille 8	
taille 9	800
taille 12	1 000(ou équivalent)
Fil de fer galvanisé pour la pêche à la palangre, de marque "Turimoto", 3 x 3, n° 29, bobine de 200 m	15 bobines
Leurres, poulpes en caoutchouc et en plastique, couleurs et tailles diverses 8 – 25	1 000
Hameçons doubles pour leurres (2 pour chaque leurre)	
Systèmes d'ancrage	
Cordes d'ancre en polypropylène, de 10 mm, bobine de 220 m	20 bobines
Cosses pour ancres	20
Manilles galvanisées de 9,5 mm	20
Manilles galvanisées de 8 mm	20
Bouées gonflables pour ancres, de 60–75 cm	10
Chaînes galvanisées 8 – 12 mm	100 m
Barres pour renforcer les grapins	120 m
Compas pour petits bateaux	10

ANNEXE 2

SUJETS TRAITES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE FORMATION

1. Manoeuvres et matelotage

a. noeuds et épissures pour mouillage et dispositifs d'ancrage
b. fabrication d'une ancre en forme de grappin
c. technique de remontée de l'ancre
d. entretien et révision du bateau
e. utilisation du récapitulatif du matériel à embarquer avant le départ

2. Manipulation du matériel et des engins de pêche

a. sécurité pendant les opérations de pêche
b. utilisation du moulinet à main, en bois, de type samoan (Samoa-Occidental)
c. noeuds et épissures appropriés pour lignes monofilament, et bas de ligne en acier
d. travail, neutralisation et remontée des gros poissons (techniques et règles de sécurité)
f. utilisation d'un échosondeur
g. entretien des engins pour prévenir la corosion
h. montage des engins en utilisant des hameçons, des émerillons et des lignes appropriés

3. Manipulation et manutention des prises

a. débarquement et retrait des hameçons
b. techniques appropriées de manutention en cas d'absence de glace, éviscération, lavage stockage à l'ombre
c. techniques appropriées lorsqu'il y a de la glace, éviscération, saumure, utilisation de sel et de glacièresappropriées.

ANNEXE 3

FORMULAIRE TYPE DESTINÉ À LA COLLECTE DE DONNÉES HALIEUTIQUES

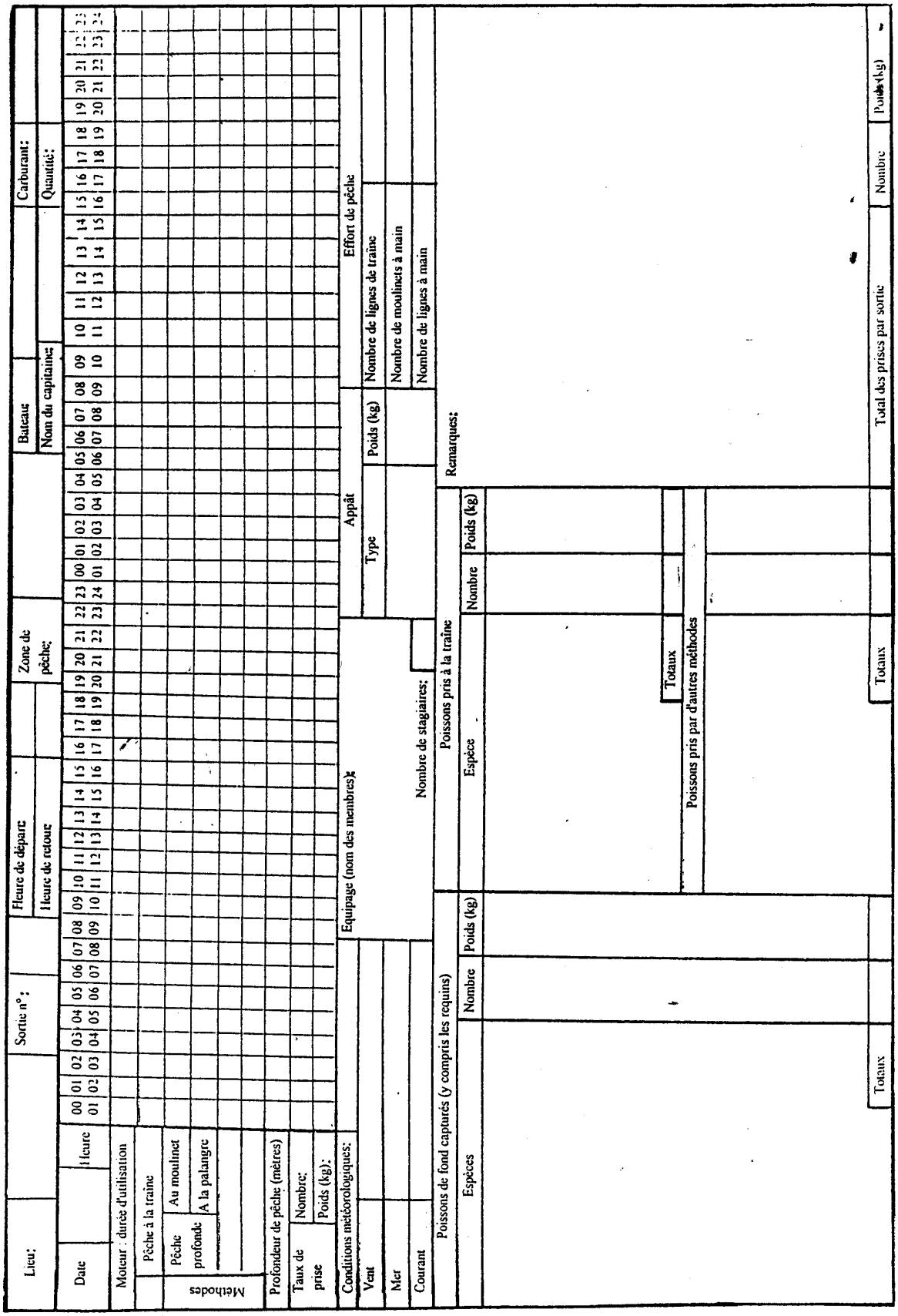

ANNEXE 4

RECAPITULATIF DES SORTIES DE PÊCHE : ACTIVITÉS ET ASPECTS PRATIQUES

Numéro de la sortie/ lieu		Méthode de pêche	Durée de la sortie (heure)	Prises				Appâts (kg)	Carburant (litres)
				Vendables		Invendables			
				Nbre de poissons	Poids (kg)	Nbre de poissons	Poids (kg)		
1	Wallis	Pêche à la palangrotte au fond	12	65	123,5	0	0	8	41
2	Wallis	Pêche à la palangrotte au fond	13	74	89	0	0	2	36
3	Futuna	Pêche à la traîne		12	66	0	0		
		Pêche à la palangrotte au fond	11	32	72	0	0	6	32
4	Futuna	Pêche à la traîne		1	7	0	0		
		Pêche à la palangrotte au fond	10	10	35	0	0	9	32
5	Futuna	Pêche à la traîne		7	31	0	0		
		Pêche à la palangrotte au fond	11	22	56	0	0	9	23
6	Wallis	Pêche à la traîne		7	52	0	0		
		Pêche à la palangrotte au fond	11	30	59	1	90	21	32
7	Wallis	Pêche à la traîne		1	5	0	0		
		Pêche à la palangrotte au fond		19	29	0	0		
		Pêche à la palangrotte sur hauts fonds	13	4	12	0	0	4	27
8	Wallis	Pêche à la traîne		5	22	0	0		
		Pêche à la palangrotte au fond	13	18	41	4	56	9	32
9	Wallis	Pêche à la traîne		5	28	0	0		
		Pêche à la palangrotte au fond	11	9	25	1	80	6	32
10	Wallis	Pêche à la palangrotte au fond	12	44	53,3	1	89	4	34
11	Wallis	Pêche à la traîne		7	16	0	0		
		Pêche à la palangrotte au fond	11	12	11	0	0	4	54
12	Wallis	Pêche à la traîne		1	1	0	0		
		Pêche à la palangrotte au fond		14	33	0	0		
		Pêche à la palangrotte sur hauts fonds	27	21	13	0	0	5	36
13	Wallis	Pêche à la traîne		2	5	0	0		
		Pêche à la palangrotte au fond		22	26	0	0		
		Pêche à la palangrotte sur hauts fonds	24	10	11	0	0	5	41
14	Wallis	Pêche à la traîne		17	51	0	0		
		Pêche à la palangrotte au fond	16	58	90	0	0	9	21
15	Wallis	Pêche à la palangrotte au fond	10	62	148	0	0	10	32
16	Wallis	Pêche à la palangrotte au fond	10	44	75	0	0	7	18
17	Wallis	Pêche à la traîne		2	8	0	0		
		Pêche à la palangrotte au fond	10	24	41	0	0	4	23

ANNEXE 4 (suite)

RECAPITULATIF DES SORTIES DE PÊCHE : ACTIVITÉS ET ASPECTS PRATIQUES

Numéro de la sortie/ lieu	Méthode de pêche	Durée de la sortie (heure)	Prises				Appâts (kg)	Carburant (litres)
			Vendables		Invendables			
			Nbre de poissons	Poids (kg)	Nbre de poissons	Poids (kg)		
18 Wallis	Pêche à la traîne		1	14	0	0		
	Pêche à la palangrotte au fond		8	8	0	0		
	Pêche à la palangrotte sur hauts fonds	14	40	18	0	0	10	36
19 Wallis	Pêche à la traîne		1	11	0	0		
	Pêche à la palangrotte au fond		14	10	0	0		
	Pêche à la palangrotte sur hauts fonds	25	98	62	0	0	16	41
20 Wallis	Pêche à la traîne		1	1	0	0	11	23
	Pêche à la palangrotte au fond	11	62	63	0	0	11	23
	TOTAUX	**275**	**886**	**1 521,8**	**7**	**315**	**170**	**669**

ANNEXE 5

COMPOSTION PAR ESPÈCE DES PRISES DE POISSONS DE FOND

GROUPE FAMILLE *Espèce* Nom français Nom wallisien (si connu)	**Nombre**	**Poids (kg)**
VIVANEAUX PROFONDS		
LUTJANIDES (sous-famille Apsilis, Etilis)		
Aphareus rutilans Lantanier rouge Ulugassi	39	97
Aprion viriscens Aprion verdâtre Utu	9	20
Etelis carbunculus Vivaneau rouge Malau	39	104
Etelis coruscans Vivaneau la flamme Tavake	30	78
Etelis radiosus Vivaneau à forte mâchoire Malau	10	47
Paracaesio kusakarii Kurapolegalega	16	56
Paracaesio stonei Kuvapolula	10	34
Pristipomoides auricilla Vivaneau à tache jaune Sitapa	10	5
Pristomoides amoenus Sitapa	4	0,8
Pristipomoides filamentosus Vivaneau blanc Sitapa	5	13
Pristipomoides multidens Vivaneau poulet Sitapa	9	8
Pristipoides flavippinis Vivaneau jaune Sitapa	204	224
Pristipomoides zonatus Vivaneau rayé, jaunet du large Sitapa	30	16
Sous-total	**415**	**702,8**

ANNEXE 5 (suite)

COMPOSITION PAR ESPÈCE DES PRISES DE POISSONS DE FOND

GROUPE / FAMILLE / *Espèce* / Nom français / Nom wallisien (si connu)	Nombre	Poids (kg)
LUTJANS		
LUTJANIDES (sous-famille Lutjanidae)		
Lutjanus argentimaculatus		
Rouget de palétuvier		
Hoputuvai	3	12
Lutjanus bohar		
Anglais		
Kivi	18	40
Lutjanus caeruleovittabus		
Havane	12	2
Lutjanus gibbus		
Perche pagaie		
Taelulu	99	63
Lutjanus kasmira		
Perche à raies bleues		
Havane	8	2
Lutjanus rufolineatus		
Perche maorie		
Havane	19	6
Lutjanus spilurus		
Havane	5	1
Macolor niger		
Perche blanche et noire		
Taeluluvai	1	1
Sous-total	**165**	**127**
BECS DE CANNE		
LETRINIDES		
Gnathodentex mossambicus		
Brème olive		
Mutumutu	13	19,5
Gymnocranius rivulatus	2	1
Bossu blanc grosse race		
Lethrinus amboenenis		
Gutula	13	27

ANNEXE 5 (suite)

COMPOSITION PAR ESPÈCE DES PRISES DE POISSONS DE FOND

GROUPE FAMILLE *Espèce* Nom français Nom wallisien (si connu)	**Nombre**	**Poids (kg)**
Lethrinus kallopterus Bossu doré Hoputu tokelau	4	12
Lethrinus mahsena Gueule rouge Hoputuhina	1	2
Lethrinus miniatus	11	26
Lethrinus• spp.	4	5
Sous-total	**48**	**92,5**
LOCHES ET MORUES **SERRANIDES**		
Cephalopholis igarasiensis	1	1
Cephalopholis miniatus	3	1
Cephalopholis pachycentron	2	1
Cephalopholis• spp.	2	18
Epinephelus chlorostigma Loche pintade Gatalapulepule	3	5
Epinephelus maculatus Grisette, loche Uitoé	5	10
Epinephelus microdon Loche marbrée Fapuku	36	38
Epinephelus miliaris Gatala	52	37
Epinephelus morrhua Loche à bandes noires Kavakava	4	17
Epinephelus• spp.	16	15,5
Variola louti Loche caméléon	3	5
Sous-total	**127**	**148,5**

ANNEXE 5 (suite)

COMPOSITION PAR ESPÈCE DES PRISES DE POISSONS DE FOND

GROUPE FAMILLE *Espèce* Nom français Nom wallisien (si connu)	**Nombre**	**Poids (kg)**
CHINCHARDS ET CARANGUES		
CARANGIDES		
Caranx lugubris Carangue noire Lupo	5	13
Caranx melampygus Carangue bleue Lupo	1	1
Caranx ignobilis Carangue à grosse tête	1	9
Caranx sexfasciatus Sériole Lupo	2	5
Seriola rivoliana Carangue amoureuse Lupo	17	55
Sous-total	**26**	**83**
POISSONS DIVERS		
THONIDES		
SCOMBRIDES		
Gymnosarda unicolor Thon à dents de chien	1	12
Thunnus obesus Thon aux grands yeux	1	5
BARRACOUDAS		
SPHYRAENIDES		
Sphyraena jello Bécune, brochet de mer Motomoto	11	5
Sphyraena qenie Sapatu	16	21
COMMISSAIRES		
HOLOCENTRIDES		
Ostichthys japonicus	4	2

COMPOSITION PAR ESPÈCE DES PRISES DE POISSONS DE FOND

GROUPE FAMILLE *Espèce* Nom français Nom wallisien (si connu)	**Nombre**	**Poids (kg)**
ANGUILLES		
MURENES		
MURAENIDES		
Evenchelys• sp.		
Toke	2	6
ESPECES NON IDENTIFIEES	2	5
Sous-total	**37**	**56**
REQUINS		
CARCHARHINIDES		
Carcharhinus albimarginatus Aileron blanc du récif Aga	2	169
Carcharhinus amblyrhynchos * Requin gris Aga	1	90
Carcharhinus• sp. * Requin	2	50
Sous-total	**5**	**309**
TOTAL	**823**	**1 518,8**

* Espèces invendables sur le marché local

ANNEXE 6

COMPOSITION PAR ESPÈCE DES PRISES REALISÉES À LA TRAÎNE

GROUPE / FAMILLE / *Espèce* / Nom français / Nom wallisien (s'il existe)	Nombre	Poids (kg)
GROUPES		
MAQUEREAUX ET THONIDES		
SCOMBRIDES		
Acanthocybium solandri		
Tazar du large		
Valulapa	3	27
Grammatorcynus bicarinatus	3	4
Katsuwonus pelamis		
Bonite		
Atu	18	57
Thunnus albacares		
Thon à nageoires jaunes	13	81
Sous-total	**37**	**169**
CARANGUES ET CHINCHARDS		
CARANGIDES		
Caranx ignobilis		
Carangue à grosse tête	3	28
Caranx melampygus		
Carangue bleue		
Lupo	9	29
Elegatis bipinnulata		
Coureur arc-en-ciel		
Atualo	7	11
Sous-total	**19**	**68**
POISSONS DIVERS		
SPHYRENIDES		
Sphyraena barracuda		
Barracouda		
Ali	2	10
Sphyraena qenie	11	68
LUTJANIDES		
Aprion viriscens	1	3
Mekua		
Sous-total	**14**	**81**
TOTAL	**70**	**318**